



Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 25.10.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
 - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
 - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition (en %)	Répartition réelle (en nombre de personnes)	Répartition théorique (en nombre de personnes)
AG	8,0	5402	5431
AI	0,2	120	127
AR	0,6	598	433
BE	12,0	8169	8162
BL	3,4	2259	2277
BS	2,3	1783	1539
FR	3,8	2539	2547
GE	5,8	3914	3962
GL	0,5	277	320
GR	2,3	1562	1566
JU	0,9	525	577
LU	4,8	3215	3258
NE	2,0	1345	1376
NW	0,5	346	341
OW	0,4	278	298
SG	5,9	4025	4026
SH	1,0	700	650
SO	3,2	2181	2171
SZ	1,9	1247	1269
TG	3,3	2258	2214
TI	4,0	3035	2746
UR	0,4	255	288
VD	9,4	6349	6375
VS	4,0	2426	2727
ZG	1,5	989	1008
ZH	17,9	12 045	12 155
	100,00	67 842	67 842

Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.